



MODALITES D'ACCUEIL

2026-2027



SOMMAIRE

Lieux de fonctionnement

Horaires de fonctionnement

Période de fonctionnement

Encadrement

Activités

Règles de discipline

Usage de médicaments

Acceptation du règlement

Transport scolaire

Tarification

Inscriptions et paiement

Lieux de fonctionnement

Accueil périscolaire (PRÉ et POST)

École maternelle (local d'accueil périscolaire situé dans la cour de l'école) :

Place des vieilles forges

08600 FLOHIMONT

03.24.42.71.21

Restauration scolaire

Salle polyvalente du « RICHAAT » :

Rue du poteau

08600 FROMELENES

03.24.41.86.02

Horaires de fonctionnement

Pré :

De 7h00 à 8h10 pour les enfants de l'école maternelle.

De 7h00 à 8h05 pour les enfants de l'école primaire.

Restauration scolaire :

De 11h20 à 13h20 pour les enfants de l'école maternelle.

De 11h30 à 13h30 pour les enfants de l'école primaire.

Post :

De 16h20 à 18h30 pour les enfants de l'école maternelle.

De 16h30 à 18h30 pour les enfants de l'école primaire.

Période de fonctionnement

Année scolaire 2026-2027.

Du mardi 1er septembre 2026 au vendredi 2 juillet 2027

Encadrement

Les enfants sont encadrés des animateurs.

Les animateurs ont en charge les enfants inscrits aux différents accueils (périscolaire et restauration). Ils veillent à mettre en place des activités répondant aux besoins des enfants en toute sécurité.

Activités

Pré : jeux calmes, lectures, dessins, puzzles...

Post : devoirs pour les élèves de l'école élémentaire qui le souhaitent, jeux de société, jeux collectifs intérieurs et extérieurs, activités libres, dessins, peinture, activités manuelles, jeux d'éveil, lecture...

Cantine : jeux collectifs extérieurs ou intérieurs avant et après le repas.

L'équipe d'animation utilise le site internet « TouteMonAnnée ».

Vous pourrez également y trouver toutes ces informations. Il faut toutefois s'inscrire sur ce site, vous recevrez un code de connection dès la rentrée.

Pour l'accueil au périscolaire du matin (pré) et du soir (post), il est demandé aux parents de fournir un petit-déjeuner et/ou un goûter pratique dans un sac marqué au nom de l'enfant.

Pour éviter de tacher les vêtements de vos enfants pendant les activités manuelles, nous vous demandons de nous procurer un tablier ou un vieux vêtement (T-shirt) **marqué au nom de l'enfant.**

Règles de discipline

Pendant les temps d'accueil, l'enfant doit respecter ses camarades, les animateurs et le matériel mis à sa disposition.

Une charte sera établie en début d'année scolaire entre les enfants et les animateurs. Chaque enfant devra respecter cette charte.

Des sanctions pourront être prises en cas de non-respect des règles de discipline.

Usage de médicaments

L'équipe d'animation n'est pas habilitée à administrer de médicaments. Les animateurs pourront donner un « petit » traitement médicamenteux (ex : paracétamol) uniquement sur présentation d'une ordonnance et d'une attestation sur l'honneur des parents nous autorisant à le faire et nous déchargeant de toute responsabilité. Pour un traitement médicamenteux plus important (problème de santé plus important), un « PAI » devra être mis en place.

Acceptation du règlement

Le seul fait d'inscrire un enfant à un accueil constitue pour les parents une acceptation de ces modalités qui seront affichées dans les locaux concernés.

A chaque inscription, les parents remplissent une fiche sanitaire où sont stipulées les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale.

Transport scolaire

Les différents accueils ne sont pas situés sur un même lieu géographique et les enfants inscrits aux différents accueils périscolaires sont inscrits dans 2 écoles ayant une adresse différente. Les acheminements nécessaires pour ces 2 implantations sont organisés par le biais d'un transport scolaire en bus à l'exception de l'acheminement des enfants de l'école primaire pour le temps de cantine (acheminement à pied). Les enfants sont accompagnés lors des transports en bus par les animateurs.

L'acheminement à pied pour le temps de cantine des enfants de l'école primaire est encadré par 1 animateur accompagné de la policière municipale ou d'un agent municipal.

La Région Grand-est ayant décidé de supprimer les transports par bus avant et après la pause méridienne, la Municipalité a fait le choix de mettre en place sa propre navette de transport entre l'école maternelle, l'école primaire et la cantine.

Pour cette navette communale, aucune carte de bus n'est nécessaire.

Toutefois, les enfants de l'école primaire qui seront inscrits à la cantine continueront à faire le trajet école – cantine – école à pied.

Tarification

Quotient familial < ou = à 750,00 € : Matin 1.50€ / Cantine 4.50€ / Post 2.00€

Quotient familial > à 750,00 € : Matin 2.00€ / Cantine 5€00 / Post 2.50€

Sans fourniture de l'attestation Quotient Familial CAF, le tarif Quotient Familial > à 750€ sera appliqué

Inscriptions et paiement

Les inscriptions et le paiement se font chaque mardi précédant la semaine de réservation pendant les permanences assurées de **8h30 à 10h00** et de **16h30 à 18h30** dans le local du CCAS (à côté de la Mairie) à FROMELENNES.

Le règlement peut se faire soit en espèces soit par chèque libellé à l'ordre du "Trésor Public "

Afin que votre enfant puisse être inscrit aux différents accueils périscolaires, une inscription préalable est obligatoire. Vous devez donc remplir un dossier d'inscription en début de chaque année scolaire. **les inscriptions à l'accueil périscolaire/cantine sont chaque mardi (hormis les vacances scolaires) de 8h30 à 10h00 et de 16h30 à 18h30 dans le local du CCAS à FROMELENNES (à côté de la MAIRIE).**

Un échange régulier avec les parents est possible lorsque ceux-ci emmènent ou récupèrent les enfants aux différents accueils. Un échange régulier est également possible lors des inscriptions aux permanences.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

L'équipe d'animation : +33 6 41 97 85 16 **periscolaire@fromelennes.fr**

La mairie de Fromelennes : +33 3 24 42 00 14

E-mail : fromelennes@wanadoo.fr